



## CONSEIL GENERAL DE ROMAINMOTIER-ENVY

### Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 7 octobre 2008

Le Président ouvre la séance avec un quorum atteint de peu. Il excuse les personnes suivantes : Mmes et MM.

Jean-Jacques Besson, Marius Boulaz, Martine Boulaz, Roland Boulaz, David Chezeaux, Georges Dizerens, Isabelle Erné, Magalie Gafner, Michel Gaudard, Rösli Gaudard, Arlette Gérard, Magali Groux, Arlette Goumaz, Gérard Goumaz, Sophie Lugon, Nicolas Mezenen, Martine Moinecourt, Nicole Perreaud, Sylvie Perreaud, Francine Saudan et Christine Zimmermann.

Il salue les personnes présentes, et tout particulièrement Mme Muriel Bovet, boursière communale.

#### Ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par le conseil :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin
2. Assermentations éventuelles
3. Arrêté d'imposition pour l'année 2009
4. Chauffage et travaux divers dans l'immeuble anciennement BCV, 2<sup>e</sup> étape
5. Election complémentaire des commissions des finances et de l'urbanisme
6. Propositions individuelles
7. Divers

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin

Il est accepté par le conseil à l'unanimité, sans remarque ni commentaire.

#### 2. Assermentations éventuelles

Aucune ce soir.

#### 3. Arrêté d'imposition pour l'année 2009

Le préavis municipal n° 2008-07 est lu par le syndic, lequel ajoute d'utiles précisions quant à la décision cantonale reçue quelques jours plus tôt par la Municipalité quant à la péréquation 2009. En résumé, en 2008, la commune a reçu une aide cantonale de Fr. 28'579.-. En 2009, Romainmôtier-Envy devra verser un montant supplémentaire de Fr. 66'890.-. Ce changement est dû au fait que notre situation financière de 2006 (année de référence pour la péréquation 2008) était moins bonne, et s'est améliorée en 2007 (référence pour 2009). Cette information modifie quelque peu la perception de la situation décrite dans le préavis municipal.

M. De Trey lit le rapport de la commission des finances, lequel avait été rédigé avant l'information municipale ci-dessus.

Le Président ouvre la discussion, qui commence par quelques rappels utiles quant à la péréquation (définition et mécanisme, dans les grandes lignes).

D'une façon générale, les intervenant-e-s sont choqué-e-s par ces chiffres, dont on a du mal à voir d'où ils tombent. La Municipalité est chargée de demander des éclaircissements à l'Etat.

M. Genier demande si cette modification de la situation financière pour 2009 remet en cause le taux d'imposition proposé par la Municipalité. M. Lugon répond par la négative; l'exécutif élaborera un budget plus serré sur certains postes, afin d'absorber cette dépense inattendue.

Sans autre intervention, la discussion est close. Au vote, le conseil accepte le préavis à l'unanimité.

#### 4. Chauffage et travaux divers dans l'immeuble anciennement BCV, 2<sup>e</sup> étape

Le syndic lit le préavis municipal n° 2008-08, avec l'appui de diagrammes projetés sur écran et qui permettent de mieux saisir les enjeux.

M. De Trey lit le rapport de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne se manifeste, celle-ci est ainsi close.

Au vote, le conseil approuve le préavis à l'unanimité.

#### 5. Election complémentaire des commissions des finances et de l'urbanisme

A la suite des démissions du conseil de Mme et M. Catherine et Etienne Krähenbühl, annoncées lors du précédent conseil, leur sièges dans les commissions de l'urbanisme, respectivement des finances, sont à repourvoir.

Mme Francine Gass demande s'il est nécessaire d'effectuer une élection complémentaire, ou si une commission peut siéger simplement avec un-e suppléant-e de moins. Le Président confirme la nécessité réglementaire de pourvoir la commission des finances de 5 titulaires et 2 suppléant-e-s.

A l'appel solennel du Président, Mme Marlène Rézenne annonce finalement qu'elle est prête à siéger en tant que suppléante dans la commission des finances. Une brève discussion porte sur le risque de conflit d'intérêt dû au mandat qu'elle assure déjà dans la commission de gestion et sur la nécessité d'éviter que les commissions ne deviennent une sorte de "contre-Municipalité". La lecture du règlement du Conseil général ne permettant pas de considérer cette candidature comme non valable, celle-ci est acceptée. Le Président clôt la discussion et Mme Rézenne est élue à main levée à l'unanimité et applaudie par la salle.

Pour la commission d'urbanisme, MM. Alberto De Andrès et Michel Blanc sont candidats.

M. Bichsel propose que l'on vote à bulletin secret. Sa proposition est soutenue par plus de 5 personnes. Les deux candidats se présentent en quelques mots pendant que le bureau prépare le matériel pour l'élection.

Le résultat est le suivant :

Bulletins distribués : 26; reçus : 26; nul : aucun; blanc : aucun.

M. Blanc reçoit 14 bulletins en sa faveur; M. De Andrès en reçoit 12. M. Michel Blanc est élu à la commission d'urbanisme sous les applaudissements de la foule.

MM. Lugon et De Icco apportent quelques précisions utiles quant au rôle de cette commission, ainsi que ses relations à la Municipalité.

#### 6. Propositions individuelles

Aucune n'étant parvenue au Président, le sujet est clos sitôt abordé.

#### 7. Divers

- En l'absence de M. Gaudard, M. Lugon présente le projet 2010.Romainmotier.ch : en 2010, on fêtera les 1'100 ans de l'abbaye de Cluny. Les divers sites clunisiens, dont Romainmôtier, organisent des festivités et des manifestations culturelles. Pour l'abbatiale de notre commune, un projet est en cours, consistant à reconstituer en images de synthèses l'ancien ensemble monacal (le cloître, notamment), sur le modèle de ce qui s'est fait récemment à Cluny même. Ce projet en gestation serait doté d'un gros budget (pour l'instant, il serait question de Fr. 500'000.-) qui est actuellement discuté entre les différents intervenants, dont la Commune et la Fédération des sites clunisiens.

La discussion qui suit amène M. Blanc à se demander s'il ne serait pas utile de mettre en avant l'histoire de tout le bourg de Romainmôtier, au-delà de ses liens avec Cluny. Cette proposition rejoint les vues de la Municipalité, qui souhaite également profiter de remettre en valeur certains éléments physique de l'abbatiale, mais songe également à l'histoire du bourg dans son ensemble. Le projet vise une exposition permanente.

- Le syndic informe que le Lieutenant Baillival a reçu la mention spéciale du palmarès 2009 des Hôtels et restaurants historiques de Suisse. La salle applaudit.
- M. Mouquin informe de la résiliation de la location du terrain Paltani, soit 800m<sup>2</sup> destinés prioritairement à des jardins. Cette surface, qui est divisible, est ainsi disponible pour qui souhaite la louer. Il rappelle que les cabanons y sont interdits (mais les cabanes de jardins autorisées). A noter toutefois que la Municipalité se

réserve la possibilité d'interrompre le bail pour reconvertir le terrain en surface, à plus ou moins long terme.

- Le Président du Conseil général informe qu'il va prochainement constituer une commission ad hoc en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement du conseil. En réponse à son appel, Mme Monique Reymond et M. Michel Vincent font savoir leur intérêt à y siéger.

La prochaine réunion du Conseil général est prévue le mardi 9 décembre. Le sujet principal devrait être le budget 2009.

Le Président remercie les membres de la Municipalité, la boursière communale, les membres des commissions et l'ensemble des membres du conseil pour leur participation. Il lève la séance à 21h20.

**Le Président**

**Le secrétaire**